



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-032

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU l'avis du comité social territorial en date du 19 janvier 2024,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2024, aux recrutements à prévoir et aux différentes mobilités (démission, retraite, rupture conventionnelle, ...).



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	Catégorie	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Total postes ouverts	à créer	à supprimer	Pourvus	Vacants
Administrative	A	DGS emploi fonctionnel	Adm	35	1			1	0
		Attaché territorial	Adm	35	2			1	1
	B	Rédacteur territorial principal 1ère classe	Adm	35	1			1	0
	B	Rédacteur territorial principal 2ème classe	Adm	35	2			1	1
	B	Rédacteur territorial	Adm	35	2			2	0
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	Adm	35	2			1	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adm	35	2	1		2	1
	C		Com	35	1		0	1	
	C	Adjoint administratif territorial	Adm	35	2			1	1
	C		Com	35	1		1	0	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	AMI	35	1			1	0
	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	AMI	21,5	1			1	0
	C	Adjoint Territorial d'Animation	TAP	35	1			0	1
	C	Adjoint Territorial d'Animation	Parentalité	35	1			1	0
Médico-Sociale	A	Puéricultrice hors classe	Crèche	35	1			1	0
		Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	Crèche	35	2			2	0
		Educateur de jeunes enfants	Crèche	35	4			3	1
	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Crèche	35	7			7	0



		Auxiliaire de puériculture de classe normale	Crèche	35	2			2	0
Technique	A	Ingénieur principal	Tech	35		1		0	1
		Ingénieur	Tech	35	1			1	0
	B	Technicien ppal de 1ère classe	Urba	35		1		0	1
		Technicien ppal de 2ème classe	Urba	35	1			1	0
		Technicien	Tech	35	1			1	0
	C	Agent de maîtrise	Tech	35	1			1	0
		Agent de maîtrise	Tech	35		1		0	1
		Adjoint technique ppal de 1ère classe	Tech	35	5			4	1
			Crèche	35		1		0	1
		Adjoint technique ppal de 2ème classe	Tech	35	4			2	2
			Crèche	35	3			3	0
				17,5	1			0	1
		Adjoint technique territorial	Tech	35	2			0	2
			Crèche	35	5			4	1
				30	1			1	0
	20			2			1	1	
	17,5			1			1		
TOTAL				63	6	0	49	20	

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL